

N° AGT/2026/014

ARRETE MUNICIPAL

Objet :

Ouverture d'un débit
de boissons temporaire

Le Maire de la Commune de BRAINS,
VU le code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,
VU l'article L.3334.2 du code de la santé publique,
VU l'article L.2212.1 et L.2212.2 du code général des collectivités territoriales,
VU la demande présentée le 25 janvier 2026 par Mme Pauline GUILLEAU, Présidente de
l'association ASBB, domiciliée 13 rue de l'Acheneau, 44830 Brains (Loire-Atlantique),
présidence.asbrainsbasket@gmail.com, sollicitant une autorisation d'ouverture de débit de
boissons temporaire (groupe 2 et 3), au sein de la salle polyvalente, 9 bis rue des Près, Brains
(Loire-Atlantique), du 21 mars au 22 mars 2026,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Mme Pauline GUILLEAU, Présidente de l'association ASBB, est autorisée à ouvrir
un débit de boissons temporaire avec vente de boissons (groupes 2 et 3), salle polyvalente, 9 bis
rue des Près, Brains (Loire-Atlantique), à l'occasion de :

- TOURNOI DE LA ST PATRICK, du samedi 21 mars 2026 19h00 au dimanche 22 mars
2026 1h00.

Le nombre d'autorisations pour l'année 2026 est porté à : 1

ARTICLE 2 - Aucune déclaration ne sera faite près du service des douanes, suite à la modification
de l'article 502 du code général des impôts.

ARTICLE 3 - Mme la Directrice Générale des Services et M. le Commandant de Brigade de
Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de BOUAYE
- Mme Pauline GUILLEAU, Présidente de l'association ASBB

Publié à la Mairie de Brains le 28 janvier 2026

Fait à Brains, le 26 janvier 2026

Le Maire
Laure BESLIER



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Laure BESLIER".